

## **Version 1**

# **La forêt régionale de Ferrières, un espace naturel aménagé et géré par l'AEV, en lien avec l'ONF**

L'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV) aménage et gère la forêt de Ferrières. Sur ce dernier point, elle dispose d'une feuille de route : **l'Aménagement forestier\***. Rédigé par l'Office national des forêts (ONF) en lien avec l'AEV, validé par le préfet de Seine-et-Marne, il planifie les actions forestières sur 20 ans (2013-2032), car la forêt se gère sur le temps long. Il concilie la production de bois de qualité, le renouvellement des boisements, la protection des richesses écologiques et l'accueil du public.

La programmation et la mise en œuvre de l'ensemble des opérations sylvicoles (coupes de bois, autres travaux forestiers, régénération naturelle, plantations...) sont orchestrées par ce document.

\* Téléchargeable sur le site internet de l'AEV <http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-ferrieres>  
(rubrique « documents »)

## **À chacun sa coupe !**

Les coupes forestières ont toujours un objectif précis, visant à améliorer la qualité des arbres de la forêt et assurer sa pérennité.

Quelques exemples :

Les **coupes d'amélioration**, ou éclaircies, consistent à favoriser la stabilité et la croissance d'arbres sélectionnés à dessein. Il s'agit de permettre la meilleure venue et la croissance des arbres les plus vigoureux (sans blessures ni défauts) par élimination des arbres les moins beaux, pouvant les gêner dans leur développement. L'objectif de cette sélection est également de conserver des arbres capables de résister aux intempéries (vent, sécheresse, attaques de parasites).

Les **coupes de régénération** visent à renouveler les peuplements. Il s'agit dans ce dernier cas de récolter des arbres arrivés à maturité mais encore valorisables d'un point de vue économique, pour garantir de meilleures conditions de croissance aux jeunes semis (plus de lumière au sol, davantage d'eau) en favorisant la germination des graines.

Les **coupes de cloisonnement** sont réalisées pour anticiper l'impact du passage des engins sur le sol forestier. L'opération consiste à créer des cheminements à intervalles réguliers, de façon à tracer des chemins rectilignes destinés tout spécialement à la circulation des engins forestiers. L'impact de leur passage (tassement du sol) est donc minimisé puisque ces engins n'utilisent que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Les cloisonnements sont implantés une seule fois dans la vie de la parcelle.

Les **coupes de sécurité** concernent les peuplements vieillissant ou dépérissant présentant de fait un danger potentiel pour les promeneurs (chutes de branches par exemple). Mais attention : seuls les arbres menaçant la sécurité du public sont retirés. Beaucoup de vieux arbres sont maintenus sur pied car ils sont bénéfiques à l'écosystème forestier : lichens, algues et certains champignons s'y développent en abondance, insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert !

Toujours pour des raisons de sécurité, des coupes ont lieu sous les lignes très haute tension, pour éviter les courts circuits et les avaries aux ouvrages. Les travaux sont dans ce cas mis en œuvre par le Réseau de Transport de l'Electricité (RTE). Si les arbres sont en général simplement élagués, certains sont parfois retirés. Ils sont dans ce cas remplacés par une végétation arbustive moins haute.

## **Version 2**

# **La forêt de Ferrières, une propriété régionale acquise, aménagée et gérée par l'Agence des espaces verts**

## **Un domaine régional**

Les acquisitions sont réalisées par l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), établissement public régional, au sein d'un « **périmètre régional d'intervention foncière** » créé en 1976. Aujourd'hui, sur les 3157 hectares de ce périmètre, 2985 hectares\* appartiennent à la Région.

*\* Chiffres fin 2016. Oui, c'est le bon chiffre*

## **Un espace naturel aménagé et géré par l'AEV, en lien avec l'ONF**

L'AEV se charge aussi de l'aménagement et de la gestion de la forêt. Sur ce dernier point, elle dispose d'une feuille de route : **l'Aménagement forestier\***. Rédigé par l'Office national des forêts (ONF) en lien avec l'AEV, validé par le préfet de Seine-et-Marne, il est planifié pour plusieurs décennies (2013-2032) car la forêt se gère sur le temps long. Il doit concilier la production des bois de qualité, le renouvellement des boisements, la protection des richesses écologiques et l'accueil du public.

La programmation et la mise en œuvre de l'ensemble des opérations sylvicoles (coupes de bois, autres travaux forestiers, régénération naturelle, plantations...) sont orchestrées par ce document.

\* Téléchargeable sur le site internet de l'AEV <http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional/prif-ferrieres> (rubrique « documents »)

### **À chacun sa coupe !**

Les coupes forestières sont réalisées à chaque fois avec un objectif précis, visant toujours à améliorer la qualité des arbres de la forêt et assurer sa pérennité.

Quelques exemples :

Les **coupes d'amélioration** » ou **d'éclaircie** consistent à favoriser la stabilité et la croissance d'arbres sélectionnés à dessein. Il s'agit de permettre la meilleure venue et la croissance des arbres les plus vigoureux (sans blessures ni défauts) par élimination des arbres les moins beaux, pouvant les gêner dans leur développement. L'objectif de cette sélection est également de conserver des arbres capables de résister aux intempéries (vent, sécheresse, attaques de parasites).

Les **coupes de régénération** visent à renouveler les peuplements. Il s'agit dans ce dernier cas de supprimer des arbres arrivés à maturité mais encore valorisables d'un point de vue économique, pour garantir de meilleures conditions de croissance aux jeunes semis (plus de lumière au sol, davantage d'eau) en favorisant la germination des graines.

Les **coupes de cloisonnement** sont réalisées pour anticiper l'impact du passage des engins sur le sol forestier. L'opération consiste à créer des cheminements à intervalles réguliers, de façon à tracer des chemins rectilignes destinés tout spécialement à la circulation des engins forestiers. L'impact de leur passage (tassement du sol) est donc minimisé puisque ces engins n'utilisent que ces

cheminements pour circuler dans la forêt. Les cloisonnements sont implantés une seule fois dans la vie de la parcelle.

Les **coupes de sécurité** concernent les peuplements vieillissant ou dépérissant présentant de fait un danger potentiel pour les promeneurs (chutes de branches par exemple). Mais attention : seuls les arbres menaçant la sécurité du public sont retirés. Beaucoup de vieux arbres sont maintenus sur pied car ils sont bénéfiques à l'écosystème forestier : lichens, algues et certains champignons s'y développent en abondance, insectes et oiseaux y trouvent gîte et couvert !

Toujours pour des raisons de sécurité, des coupes ont lieu sous les lignes très haute tension, pour éviter les courts circuits et les avaries aux ouvrages. Les travaux sont dans ce cas mis en œuvre par le Réseau de Transport de l'Électricité (RTE). Si les arbres sont en général juste élagués, certains sont parfois retirés. Ils sont dans ce cas remplacés par une végétation arbustive moins haute.

## **Des aménagements et un entretien quotidien pour l'accueil du public**

Les aménagements pour l'accueil du public constituent une part importante du budget consacré au site par l'AEV. À titre d'exemples, on peut citer :

- l'installation de **mobilier** (bancs, barrières, panneaux d'informations, signalétique directionnelle...)
- la création de **chemins de promenades**, par exemple le chemin de la Taffarette (Ferrières-en-Brie)
- le réaménagement et la sécurisation des **parkings** et des places de dépôt de bois, de façon à éviter les dépôts sauvages

L'entretien de la forêt est réalisé de façon régulière sur l'ensemble du site. Concernant les **espaces verts** à proprement parler, les travaux les plus récurrents sont la tonte, le fauchage, le broyage, la taille de haies, la taille et l'élagage des arbres. Le calendrier d'interventions est adapté à chaque espace selon sa vocation.

Notamment, les tontes et fauchages, dans des secteurs identifiés comme zones d'habitat naturel à préserver, ont lieu généralement au mois de septembre et octobre, pour ne pas gêner la faune inféodée à ces milieux (insectes, oiseaux...).

La **propreté** du site constitue un autre volet important de l'entretien. L'action la plus courante est la collecte des déchets.

## **Une brigade équestre pour une surveillance de qualité**

Le gardiennage du site, à cheval, permet de prévenir ou constater les atteintes portées aux milieux naturels et d'informer le public ; parfois même il fait office de médiateur auprès des utilisateurs de la forêt !

## **Des études et une réserve pour préserver la biodiversité de la forêt**

Des études, commanditées par l'AEV, permettent de mieux comprendre le fonctionnement des milieux naturels, de cerner les enjeux écologiques et de préconiser des actions de gestion pertinentes.

Pour exemple, l'inventaire portant sur la flore aquatique et les odonates (libellules et demoiselles) de l'ancienne carrière de Belle-Assise de Jossigny. L'étude montre l'intérêt de ces milieux pour la faune et la flore, et la nécessité de parvenir à une solution pour limiter les détériorations sur le site (passages répétés de moto-cross et dépôts de déchets).

Au cœur du massif, une zone de 84 hectares est en cours de classement en « **Réserve biologique intégrale\*** ». Outre l'avantage de ne pas être fréquentée, elle se distingue du reste de la forêt par une diversité intéressante de « stations forestières » (types de sols, faune et flore variés) et la présence de très gros arbres, des chênes pour la plupart. L'objectif est l'expérimentation : laisser libre cours à la dynamique spontanée de la nature, de façon à en faire un site d'analyse et de conservation du patrimoine naturel forestier. Un inventaire des coléoptères saproxyliques\* (présents dans les bois morts) a déjà été réalisé.

*\* Les RBI sont regroupées au sein d'un réseau national de réserves représentatif de la diversité des types d'habitats forestiers présents dans les forêts gérées par l'Office National des Forêts. La forêt de Ferrières, soumise au régime forestier, entre dans ce cadre-là.*

## **Une certification internationale, garante d'une gestion forestière responsable**

La forêt de Ferrières a été l'une des toutes premières forêts certifiées FSC® (Forest Stewardship Council®) en Île-de-France. Le label, attribué en 2014, vient d'être reconduit par l'organisme certificateur Bureau Veritas. La reconduction est soumise à un audit chaque année. Cette certification engage l'AEV à respecter plusieurs règles permettant d'exploiter la forêt, d'assurer sa régénération, son entretien et son ouverture au public tout en préservant les espèces animales et végétales.

*\* Le label Forest Stewardship Council® garantit au consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées de manière responsable. En France, peu de massifs sont à ce jour certifiés FSC®: 32 000 hectares sont certifiés dont environ 9 300 hectares de forêts publiques. Avec désormais 7 382 hectares (13 forêts sont concernées soit plus de 2 tiers de la surface forestière appartenant à la Région), l'AEV conserve son statut de gestionnaire de la plus grande surface forestière publique certifiée FSC® en France.*

***L'AEV protège et aménage les espaces naturels d'Île-de-France.*** Créée en 1976, l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France est un établissement public régional qui imagine et organise le territoire pour que, demain, chaque Francilien vive dans un meilleur environnement. Tous les jours, sur environ 15 000 hectares de propriétés régionales, les agents de l'AEV gèrent les forêts et les sites écologiques pour en préserver toute la richesse et protègent les zones agricoles périurbaines.

**Pour en savoir plus :** [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)



<https://www.facebook.com/aevidf/>



<http://twitter.com/aeviledefrance>